



Politique de la ville

Réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des habitants vivant dans les quartiers en difficulté, c'est l'objectif de la Politique de la Ville devenue une compétence de la Communauté d'Agglomération en 2016.

La Politique de la Ville : c'est quoi ?

La Politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sociales et économiques, les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté. Un intitulé trompeur car elle ne désigne pas la politique d'une commune. Elle ne s'applique pas non plus à toutes les villes ni à toute la ville.

Qui la met en œuvre ?

Menée par l'État en partenariat avec les collectivités locales, la politique de la ville est mise en œuvre à travers le « [Contrat de ville](#) », un document cadre qui engage de nombreux partenaires : État, Région, Département, Agglomération, Communes, Caisse d'Allocations Familiales, Bailleurs sociaux, Education Nationale, Pôle Emploi, Tribunal de Grande Instance, Agence Régionale de santé, ...

Depuis 2015, les habitants, les associations et les acteurs économiques impliqués dans les quartiers, peuvent siéger dans une nouvelle instance appelée « Conseil citoyen ». Ils sont associés dans les instances de pilotage du contrat de ville et ont la possibilité de monter des projets à partir des besoins des habitants. Un [Conseil Citoyen](#) est mis en place dans chaque quartier prioritaire.

Ses domaines d'intervention

La Politique de la Ville recouvre une grande diversité d'interventions relevant à la fois de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, l'éducation, la prévention de la délinquance et la sécurité, l'emploi, le développement économique, la santé mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations. Sur la base des besoins identifiés localement, des orientations et des priorités sont définies et inscrites dans le [contrat de ville](#). L'Agglomération a pour mission de faciliter les actions en associant trois niveaux de territoire : quartier, ville, agglomération et l'ensemble des partenaires, dont le tissu associatif local.

Les quartiers dits « prioritaires »

L'État a élaboré la liste des quartiers en politique de la ville sur un critère unique, celui du revenu par habitant, qui est inférieur à 11 300 €

Au sein de l'agglomération Melun Val de Seine, l'État a identifié 5 quartiers prioritaires, répartis sur 3 communes :

Melun

- L'Almont
- Les Mézereaux
- Plateau de Corbeil - Plein Ciel

Dammarie-lès-Lys

- La Plaine de Lys - Bernard de Poret

Le Mée-sur-Seine

- Les Courtilleries - Le Circé

Les actions financées, au titre de la politique de la ville, doivent impérativement concerner ces quartiers : soit un opérateur propose un projet qui se tiendra au cœur des quartiers, soit le projet est plus global mais il doit également bénéficier aux habitants de ces territoires.



Le contrat de ville

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est pilote de la politique de la ville sur son territoire, en partenariat étroit avec...



Emploi et développement économique



Santé

➤ Le Contrat Local Santé



Education



Sport et Cul



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-les-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30